



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS  
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES  
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 11-F  
5 décembre 1997  
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

*Pour action*

Point de l'ordre du jour: 4.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

**Brésil**

PROJET D'ASSOCIATIONS DE PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

PROJET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE, PROPOSÉ PAR LE BRÉSIL  
À L'UIT, EN VUE DE PROMOUVOIR LA CROISSANCE DES ENTREPRISES  
INDUSTRIELLES ET DES SOCIÉTÉS DE SERVICES DANS LES PAYS EN  
DÉVELOPPEMENT PAR L'INTERMÉDIAIRE D'ASSOCIATIONS  
TRANSNATIONALES DE "PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES"

A l'aube de la "société du savoir", on commence à reconnaître partout dans le monde que les "pépinières d'entreprises du savoir", associées aux universités et aux centres de recherche, constituent un moyen efficace pour promouvoir la création et le développement de produits et d'entreprises compétitifs et créer des emplois dans un monde frappé par le chômage.

Le succès de ces pépinières d'entreprises s'explique notamment par l'environnement novateur qu'elles offrent à leurs entreprises établies et aux sociétés récemment créées qui s'associent à elles, et par le fait que ces sociétés conçoivent de nouveaux produits et services correspondant à des créneaux tout à fait différents des domaines d'activité des entreprises existantes.

Par ailleurs, les pépinières d'entreprises du savoir ne sont plus axées uniquement sur la haute technologie. En effet, elles commencent à s'ouvrir à des initiatives dans de nombreux domaines et à y promouvoir une synergie, comme le montre par exemple l'association d'une entreprise d'applications d'ingénierie informatique avec des ateliers d'artisans ou des entreprises de fabrication de jouets éducatifs de création récente.

Dans ce contexte, les initiatives concernant les pépinières d'entreprises du savoir dans les pays en développement, peuvent revêtir une importance particulière pour l'industrialisation et la création d'emplois dans ces pays. De plus, les conditions propres à chaque pays ou la nécessité d'améliorer l'efficacité ou de prolonger la durée de vie des équipements de télécommunication publics existants, dans bon nombre de pays en développement, peuvent élargir la gamme des nouveaux produits et services potentiels à la portée des nouvelles petites entreprises ainsi créées à l'échelle locale.

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

Toutefois, de nombreux pays en développement ne réussissent pas à mettre en place des pépinières d'entreprises du savoir. En effet, ils ne répondent pas aux conditions requises, qui dépendent elles-mêmes de très nombreux facteurs (pour pouvoir créer des pépinières d'entreprises il est nécessaire de bénéficier de l'aide nécessaire aux niveaux humain, scientifique et financier) qu'il sera peu probable de réunir facilement à court ou à moyen terme dans la plupart de ces pays.

Compte tenu de ce qui précède, et en vue d'aider à surmonter les difficultés précitées qui font obstacle au processus d'industrialisation dans bon nombre de pays en développement, le Brésil présente au Bureau de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications une proposition de projet de coopération internationale, fondé sur l'expérience acquise par le Brésil en matière d'établissement et d'exploitation de pépinières d'entreprises<sup>1</sup>.

## **TITRE: PROJET D'ASSOCIATIONS DE PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES**

### **Objectifs**

- 1) Promouvoir les associations transnationales de pépinières d'entreprises du savoir dans le secteur des télécommunications, auxquelles participent les pays en développement.
- 2) Promouvoir les associations transnationales d'entreprises de création récente dans le secteur des télécommunications, auxquelles participent les pays en développement.
- 3) Promouvoir l'enseignement et la formation, dans les pays en développement, pour l'ensemble du cycle industriel: de la conception des produits et services jusqu'à l'établissement et l'exploitation des entreprises correspondantes.
- 4) Promouvoir, dans les pays en développement, les conditions requises pour réussir à mettre en place des pépinières d'entreprises du savoir.

### **Etablissement et application initiale du projet**

- 1) Les pays qui désirent participer au projet d'associations de pépinières d'entreprises doivent indiquer au BDT/UIT leur "centre de coordination national".
- 2) Le centre de coordination devrait être, de préférence, une institution (ou un groupe d'institutions) s'intéressant directement à l'établissement et à l'exploitation de pépinières d'entreprises.
- 3) Une fois qu'un nombre minimum de pays se sont déclarés intéressés et ont désigné leurs centres de coordination nationaux, le BDT/UIT invite l'un d'entre eux à remplir les fonctions de "Coordonnateur général" du projet.

---

<sup>1</sup> Pour évaluer l'expérience acquise par le Brésil en matière de pépinières d'entreprises du savoir, s'adresser à l'association brésilienne de parcs et de pôles de technologie et de pépinières d'entreprises (ANPROTEC):

<http://anprotec.org.br>

ANPROTEC  
c/o CDT, Faculté de Technologie  
Université de Brasilia  
70910-900, Brasilia, DF, Brésil.  
Téléfax: +55 11 872 96 29

- 4) Le Coordonnateur général du projet devrait être un organisme possédant suffisamment d'expérience dans ce domaine et disposant des ressources nécessaires pour rédiger le descriptif de projet et mener à bien les activités initiales du projet, décrites ci-dessous, même sans appui financier et technique extérieur.
- 5) Le descriptif devrait décrire les principes, les activités initiales et les buts du projet et indiquer les sources de financement, l'appui technique, etc. Il va sans dire qu'il devra être rédigé en coopération avec le Coordonnateur général, les autres centres de coordination nationaux, le BDT et divers organismes internationaux et régionaux ainsi qu'avec des institutions financières.
- 6) Une fois que le descriptif de projet est approuvé par le BDT, le projet débute.
- 7) Dans le cadre de la première phase du projet, il conviendra essentiellement de mettre en relation les entreprises existantes et les pépinières d'entreprises qui ont réussi dans les pays où elles sont implantées avec d'éventuelles entreprises et pépinières d'entreprises récemment créées dans des pays relativement moins développés. Cette tâche sera effectuée directement par les entreprises intéressées, les groupes d'entrepreneurs éventuels et les pépinières d'entreprises, avec l'aide du BDT, des centres de coordination nationaux et du Coordonnateur général.
- 8) Ce partage des expériences et de la technologie devrait favoriser la création de pépinières d'entreprises et de sociétés dans les pays relativement moins développés, ainsi que la création d'entreprises communes multinationales associant les entreprises des pays participants.
- 9) Pour associer les sociétés et les pépinières d'entreprises de différents pays, on peut avoir recours à des "projets pilotes" simples et réalisables. Les centres de coordination nationaux, le Coordonnateur général et le BDT définiront ces projets pilotes et les appliqueront en vue de concevoir et de tester les outils nécessaires pour faire progresser les travaux.
- 10) Parmi ces outils, il pourrait y avoir par exemple un "service virtuel de financement de l'innovation", par l'intermédiaire duquel les principaux fournisseurs et les principales entreprises de services de télécommunication au niveau mondial coopéreraient avec les nouvelles associations de sociétés, d'entreprises communes et de pépinières d'entreprises susmentionnées, ou participeraient à leurs activités.

---